

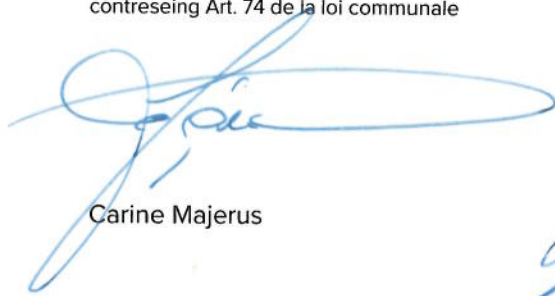
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de construction d'un immeuble plurifamilial. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Trèves**
Début : **Samedi 5 août 2023 à 07h00**
Fin : **Mercredi 24 avril 2024 à 17h00**
Motif : Construction d'un immeuble plurifamilial
Règlement : GRE-160-2023

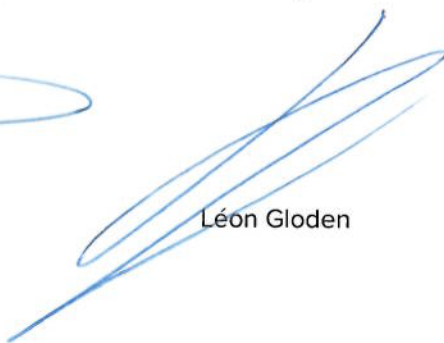
Grevenmacher, le 4 août 2023

La secrétaire communale,
contresing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre



Léon Gloden

